

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 Juin 2001

à 18 Heures 15

PRESENTS : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. – LE FOLL M. – HENRY B. – FREMONT L. - THOMAS D. – COLLOBERT H. – Adjoints,
Mmes et Ms MABIN B. - LE BAIL M. - PLOUX G. – LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. – LE ROUX P. - LE MARREC Y. – GUENNIC MT. – MONNIER M. – MEUNIER J. – ANGER M. – JOUANIGOT A. – RICHARD G.

ABSENTS : M. SALAUN JC. qui donne pouvoir à Mme ANGER M.
M. KERHERVE J. qui donne pouvoir à Mme MONNIER M.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le compte rendu de la séance du 7 Mai est approuvé.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance (voir note de présentation) et propose d'inscrire en questions diverses :

- * Informations sur le fonctionnement des commissions.
- * Exposé sur le District par G. RICHARD.
- * Modification des tarifs de la publicité dans le bulletin municipal.

1° POINT – JURY D'ASSISES

Le maire indique qu'il s'agit du tirage au sort à partir de la liste électorale de 6 personnes, en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2002.

L'âge requis est de 23 ans, c'est à dire qu'il faut être né avant le 31 Décembre 1979.

G. PLOUX explique que la Cour d'Assises est issue de la loi 1791 elle est composée d'un jury populaire.

Dans le département, elle se réunit tous les 3 mois à SAINT-BRIEUC qui est la première instance.

Il y a possibilité de faire appel.

Pour PABU, 6 personnes sont tirées au sort par le maire et ensuite une commission examinera le statut de chacun.

Le maire informe ensuite chaque personne. Elle a la possibilité de demander une dispense mais uniquement pour motif grave.

Sont tirés au sort :

Madame DUFOUR Monique, 8, rue Léon Blum

Madame LAGARDE Monique, 1, rue A. le Nôtre

Madame BERNARD Carole, 1, rue de l'armor

Monsieur LE HIR Norbert, 16, rue Jean Moulin

Monsieur SALLIOU Pierre, Kérez

Madame PERRIN Marie, 26, rue A. Mazier.

2° POINT – COMPTE ADMINISTRATIF 2000 – COMPTE DE GESTION 2000

Le maire explique que le compte administratif est le compte personnel du maire.

C'est une vérification de la bonne exécution du budget.

M. LE FOLL commente le compte administratif 2000 :

- Le résultat d'exécution global du budget 2000 est de 251 109,28 F, fonctionnement et investissement confondus.

- Le montant total des sommes dépensées se lit dans la colonne mandats émis et les recettes encaissées, dans les titres émis.

- Le compte administratif 2000 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de + 4 379 462,78 F

Un déficit d'investissement de - 4 128 353,50 F

Les résultats du compte administratif du budget lotissements sont les suivants :

Excédent de fonctionnement + 273 930,11 F

Déficit d'investissement - 139 527,07 F

Intervention de Monsieur CASTANDET, trésorier.

L'ordonnateur, c'est le maire.

Le comptable public, c'est le trésorier..

Les décisions sont prises par le Conseil Municipal qui délègue ses pouvoirs de décision à un ordonnateur qui n'a pas de pouvoir propre. C'est en effet le conseil municipal qui prend les décisions sous forme de délibérations.

Le comptable est le vérificateur.

Le budget est un document établi par l'ordonnateur et proposé à l'assemblée délibérante qui le vote.

Le compte administratif est le compte du maire. Il retrace la manière dont ce dernier a exécuté les crédits votés.

Le maire précise qu'un débat d'orientation budgétaire aura lieu avant le vote du budget primitif 2002, en présence de Monsieur CASTANDET.

Le maire propose de passer au vote :

Compte Administratif (compte du maire) accord à l'unanimité

Compte de Gestion (compte du trésorier) accord à l'unanimité

3° POINT – BUDGET 2001 - DECISION MODIFICATIVE

Nous avons reçu de la Sous-Préfecture un courrier nous précisant que seules devaient figurer dans les restes à réaliser, les dépenses d'investissement engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice et les recettes d'investissement juridiquement certaines à cette même date.

Dans ces conditions, l'emprunt de 7 millions qui avait été inscrit en restes à réaliser recettes ne peut pas être pris en compte, l'accord obtenu de la banque étant postérieur au 31 décembre 2000.

Il convient donc de rectifier les recettes portées en titres restant à émettre et de procéder à **l'affectation de l'intégralité du résultat de fonctionnement au compte 1068** de la section d'investissement pour couvrir, dans la mesure du possible, le déficit d'investissement de l'exercice précédent.

soit compte 1068 = 4 379 462 Francs.

Les 7 millions d'emprunt prévus en restes à réaliser seront portés en recettes nouvelles au BP 2001.

Accord du conseil pour ces modifications.

M. CASTANDET commente la situation financière de la commune, pour l'année 2000.

Ci-joint document.

4° POINT – ECLAIRAGE PUBLIC ABORDS ECOLE DU BOURG

Mission SDE et Convention de maîtrise d'ouvrage

L'étude a été faite par le Syndicat départemental d'électricité.

Le coût a été évalué à 122 554 francs TTC, la commune payant la totalité des travaux et récupérant du Syndicat, 35 % du montant de la dépense par le biais du fonds de concours.

Y. GEORGES précise que l'éclairage du parking de la nouvelle école et celui de la place du bourg seront synchronisés.

Accord du conseil pour autoriser le maire à passer commande des travaux et à signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec le SDE.

5° POINT – TAXE SUR LES EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES

Chaque année, avant le début juillet, le conseil doit délibérer pour décider des tarifs à appliquer l'année suivante.

Jusqu'à présent la commune appliquait le taux maximum. En 2000, il était de 81 F le m2.

Le maire propose de reconduire la taxe au taux maximum.

Accord du conseil.

6° POINT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MAISON DE L'ARGOAT

Le maire explique que La maison de l'Argoat (ex Maison du Vally) a acheté un bâtiment dans le chemin des capucins.

Des travaux doivent être réalisés dans un but de mise aux normes sanitaires.

Ces travaux ont un coût, c'est pourquoi La Maison de l'Argoat sollicite la commune pour une subvention.

Le maire propose de leur verser 10 000 francs.

D. THOMAS explique que la Maison de l'Argoat a acheté ce bâtiment 160 000 francs pour y aménager un atelier de réinsertion : 6 ou 7 personnes, pour faire des travaux de peinture, de menuiserie...

Le coût des travaux est estimé à 89 389 francs, la subvention de l'état est de 38 000 francs.

Il reste donc à la charge de la Maison de l'Argoat un peu plus de 51 000 francs, voire 41 000 francs si PABU subventionne à hauteur de 10 000 francs.

A noter qu'il ont sollicité aussi la ville de GUINGAMP.

Accord du conseil pour une subvention de 10 000 francs.

7° POINT - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

C'est une commission que l'on doit constituer mais qui ne s'est pas réunie au cours du dernier mandat. C'est l'administration qui convoque.

La commune doit proposer 2 listes de 16 noms de contribuables de PABU, 14 domiciliés dans la commune et 2 extérieurs, une liste pour les commissaires titulaires, une autre pour les commissaires suppléants.

Le directeur des services fiscaux nommera 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (7 de PABU et 1 de l'extérieur) qui formeront la commission communale des impôts directs.

Ci-joint liste des propositions.

8° POINT – BULLETIN MUNICIPAL – PUBLICITE

L. FREMONT signale la sortie du prochain bulletin municipal.

Il propose d'augmenter les tarifs des encarts publicitaires étant donné qu'il y aura 3 parutions par an au lieu de 2 auparavant.

propositions :

1/12 de page couleur	800 Francs pour 3 parutions
1/12 de page noir et blanc	550 Francs pour 3 parutions
1/6 de page couleur	1 600 Francs pour 3 parutions

Accord du conseil pour l'application des ces nouveaux tarifs

TOUR DE TABLE

L. FREMONT indique que la maquette du site Internet est en ligne depuis ce soir. La livraison est prévue pour le 22 juin et le site devrait être en ligne le 29 Juin.

- En ce qui concerne le bulletin municipal, il est pratiquement bouclé.

6 imprimeurs ont été sollicités, 4 ont répondu et le plus intéressant est l'imprimerie JACQ de SAINT BRIEUC.

Le coût de chaque parution est estimé à 7 500 Frs HT, la sortie du bulletin est prévue fin juin.

- L. FREMONT et S. JONET ont participé à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme. Elle a eu lieu à GRACES et a rassemblé environ 40 personnes.

Tout s'est bien passé. Il était prévu de renouveler 6 personnes mais comme il y avait 7 candidats, le bureau a été élargi à 7 personnes.

Une plaquette va sortir sur laquelle figureront PABU, GUINGAMP et SAINT AGATHON.

M. LE BAIL rappelle la fermeture du «Mandarin».

Si le commerce n'est pas repris d'ici peu, la licence tabac va tomber.

Il pense qu'il faut faire quelque chose.

A ce sujet, L. FREMONT précise qu'il a eu connaissance de la reprise éventuelle par quelqu'un qui ne voulait s'installer que s'il obtenait des aides. Or, comme il l'a déjà signalé, la seule aide possible est celle du Conseil Général dans le cadre de travaux.

JP LE VEZOUET demande que l'on se penche sur la mise en place d'un état des lieux avant et après utilisation de la salle des fêtes et en particulier de la cuisine, pour essayer d'éviter les problèmes actuels.

S. JONET indique que l'inscription des jeunes pour l'été se fera dans la salle des réunions de la salle polyvalente.

G. RICHARD, vice-président du District,

* a rencontré le maire de GUINGAMP en tant que maire et qu'industriel.

* explique que tant qu'on n'aura pas signé un schéma directeur d'urbanisme commercial, tous les agrandissements de commerces se verront opposer un refus .

* a rencontré M. PELLAN de la Chambre des Métiers qui souhaite un correspondant dans chaque commune.

* le contrat d'affermage eau et assainissement va se conclure.

* les Foires et Salons du pays de GUINGAMP vont solliciter les communes pour des subventions.

* l'examen des compétences pour la transformation du District en Communauté de communes a commencé.

M.. ANGER indique que le comité consultatif pour le fleurissement est pratiquement en place.

Les inscriptions pour le concours des maisons fleuries sont prises jusqu'au 23 juin et la visite est prévue le 27 Juin.

B. MABIN a assisté aux entretiens individuels concernant la mise en place des 35 heures. Elle souhaite maintenant qu'aient lieu les entretiens par service.

H. COLLOBERT :

ECOLES - a assisté au conseil d'école du Croissant. Des petits travaux seront réalisés pendant les grandes vacances ainsi que l'achat de mobilier pour la classe de CM2.

* une réunion de la commission Vie Scolaire a eu lieu le 27 mai. Les membres de la commission ont visité la future école du bourg. Les travaux avancent. Les locaux sont fonctionnels. L'ouverture ne pourra se faire que lorsque la borne incendie sera installée.

En ce qui concerne le mobilier, on a demandé 3 devis, on n'en n' a reçu que 2 pour le moment.

PERSONNEL – 2 demi-journées ont été consacrées à rencontrer le personnel. Une prochaine réunion, par service, va être programmée.

L'objectif est la mise en place des 35 heures au 1 janvier 2002.

Pour les emplois d'été, on a retenu quelques noms aux services techniques et aux services administratifs.

URBANISME –

A assisté à une réunion du CAUE au cours de laquelle M. REGNAULT a fait observer qu'il faudra être soucieux de l'héritage que l'on laissera à nos enfants et petits enfants.

Ainsi, après consultation du projet HLM, pense que l'ensemble ne va pas forcément bien s'intégrer dans le paysage.

Il regrette également qu'il n'y ait pas de fenêtre en partie basse du mur, sur les maisons donnant sur la rue (côté cimetière).

Par contre, la conception intérieure est fonctionnelle.

A envoyé un courrier à l'architecte M. De BELLEVUE et au directeur de l'Office HLM pour demander une fenêtre en façade.

D. THOMAS a assisté à l'assemblée générale de la Banque alimentaire en compagnie de J. MEUNIER. Elles sont rentrées toutes les deux au conseil d'administration.

La première réunion du CCAS est prévue le 20 Juin à 20 heures 30

Y. GEORGES

- * le chantier du gaz se termine
- * le chantier de l'eau démarre au Cozen

B. HENRY

- * Commission bâtiments communaux : il faudra prévoir des états des lieux et revoir le montant de la caution
 - * Commission culturelle : réflexion pour 2 ou 3 manifestations par an
- Diverses réunions sont programmées pour le mois de Juin.

Y. LE MARREC indique qu'une visite de VALLORYS est prévue le 22 Septembre à 17 heures.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le 2 Juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.